

Enquête sur le télétravail transfrontalier

Présentation des résultats – *Janvier 2023*



Remarque introductive

- Une enquête relative à la pratique du télétravail transfrontalier en entreprise a été réalisée par l'UEL et ses membres, en collaboration avec la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers. Cette enquête a été effectuée entre le 10 août et le 30 septembre 2022.
- L'objectif de l'enquête était de comprendre les avantages, inconvénients et les freins au télétravail transfrontalier pour les entreprises du pays, afin d'en évaluer l'impact pour ces dernières selon le secteur d'activité et, plus généralement, l'impact sur la croissance économique du pays et le maintien de l'emploi.
- 1073 entreprises, employant en moyenne un total de 140 450 employés (sur les 360 000* employés du secteur privé du Luxembourg, hors secteur primaire et administrations publiques et assimilés) ont participé à cette enquête et ont fourni des réponses (complètes ou partielles) au questionnaire. Les entreprises participantes sont aussi bien des entreprises qui pratiquent actuellement le télétravail, que celles qui ne le pratiquent pas.
- Les réponses marquées d'un astérisque sont celles pour lesquelles seules les entreprises participantes pratiquant actuellement le télétravail (soit 568 entreprises sur 1073) ont répondu. Par ailleurs, certaines données présentées peuvent n'être qu'approximatives lorsque les réponses étaient partielles ou incomplètes.
- Le présent document résume les tendances générales résultant de cette enquête, tout d'abord sur une base multisectorielle, puis sur une base sectorielle.

*Données au 30/06/2022 de l'IGSS

SOMMAIRE

1. Synthèse des données collectées – p.4
2. Synthèse des tendances sectorielles – p.10
3. Nos recommandations – p.13
4. Chiffres clefs par industrie – p.16

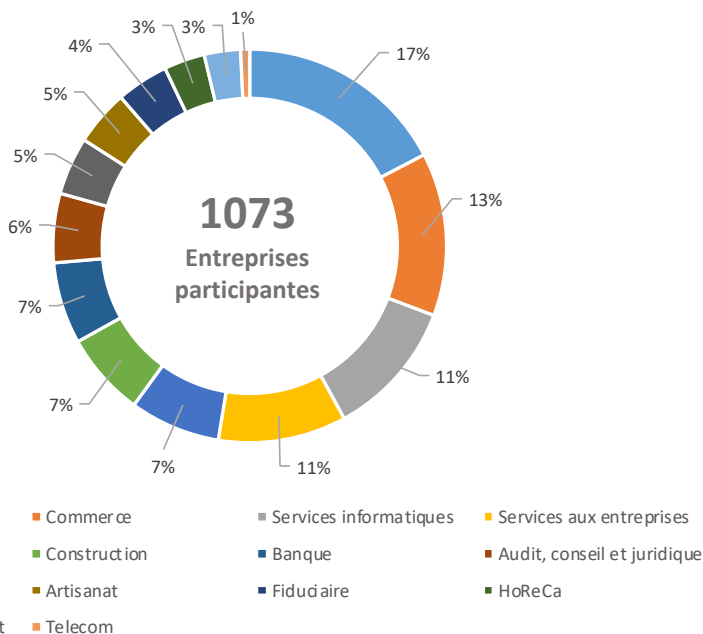


1. Synthèse des données collectées



Représentativité des entreprises participantes

Secteurs d'activité des entreprises participantes



Secteur d'activité	Répartition des entreprises participantes par secteur d'activité	Pourcentage général d'entreprises au Luxembourg (par secteur) ¹
Industrie	7%	2%
Commerce	13%	15%
Activités financières	24%	3%
HoReCa	3%	6%
Construction	7%	9%
Artisanat	5%	16%
Services informatiques	11%	17% ²
Services aux entreprises	11%	5%
Telecom	1%	5%
Autres	17%	22% ³
Total	1073 entreprises	48 783 entreprises

¹ Source : Statec

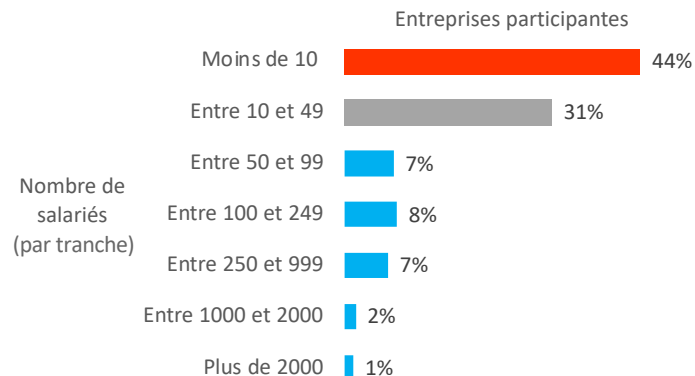
² Inclus les activités spécialisées, scientifiques et techniques

³ Inclus les activités immobilières, de transports, d'enseignement et de santé

Données sur les salariés des entreprises participantes



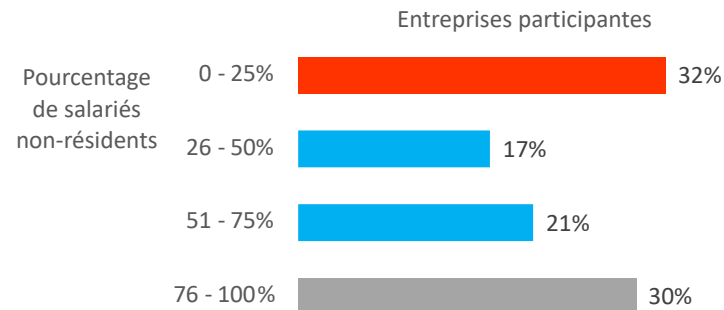
Répartition des entreprises participantes par nombre de salariés (par tranche)



Commentaire : 75% des entreprises participantes ont moins de 50 salariés. En comparaison, 97% des entreprises au Luxembourg ont moins de 50 salariés d'après [le Statec](#). Par conséquent, les moyennes et grandes entreprises sont légèrement sur-représentées dans cette enquête.



Répartition des entreprises participantes par pourcentage de salariés non-résidents



Commentaire : Plus de 50% des entreprises participantes ont une population salariée composée d'au moins 50% de non-résidents. Ceci est en ligne avec le pourcentage de salariés non-résidents du Luxembourg, qui s'élève à 47% de la population active pour 2022 d'après [le Statec](#).

Chiffres clefs sur les pratiques actuelles

1073

entreprises participantes
(dont 76% du secteur non-financier et
75% ont moins de 50 salariés)

Les salariés des
entreprises participantes
représentent

39%

du total des salariés
travaillant au
Luxembourg

60%*

des entreprises participantes
pratiquant le télétravail ont entre 76%
et 100% de salariés effectivement
autorisés à télétravailler

48%*

des entreprises participantes ne permettent pas la
pratique du télétravail à certaines catégories de
salariés (dont 6% n'autorisent pas le télétravail aux
salariés frontaliers)

41%*

des entreprises participantes autorisent actuellement
2 jours de télétravail ou plus par semaine. De plus,
18% des entreprises participantes* appliquent un
traitement différencié en fonction de la résidence des
salariés

Chiffres clefs sur les pratiques envisagées

83%*

des entreprises participant au télétravail souhaiteraient avoir la possibilité d'offrir à leurs salariés 2 jours de télétravail ou plus par semaine, en toute neutralité fiscale et de sécurité sociale

67%

des entreprises participant envisagent d'autoriser, respectivement de continuer à autoriser, le télétravail dans le futur

92%*

des entreprises participant au télétravail estiment que des démarches supplémentaires pour augmenter les seuils de « tolérance » devraient être entreprises par le Luxembourg (au niveau régional ou européen / international)

40%*

des entreprises participant au télétravail ont déjà perdu un candidat potentiel car elles ne proposaient pas assez de télétravail. D'après elles, ce chiffre est en augmentation constante

* Base de répondants réduite (568 entreprises sur 1073)

Synthèse des tendances constatées

Les données collectées lors de la réalisation de cette enquête permettent de mettre en évidence un besoin des entreprises qui autorisent actuellement le télétravail* d'avoir la possibilité d'accorder plus de jours de télétravail hebdomadaire en toute neutralité fiscale et de sécurité sociale (pour leurs salariés et leur entreprise), afin de pouvoir répondre aux demandes de leurs salariés en la matière.

En effet, on notera par exemple que 40% des entreprises participantes qui autorisent actuellement le télétravail* ont indiqué avoir déjà perdu un candidat potentiel car elles ne proposaient pas assez de télétravail.

- Ainsi, il apparaît que :
 - Les entreprises participantes qui autorisent le télétravail* souhaiteraient voir augmenter à 2 jours ou plus le nombre de jours de télétravail hebdomadaire pouvant être presté en toute neutralité fiscale et de sécurité sociale. Le nombre de jours souhaité est relativement uniforme, indépendamment du secteur d'activité de ces entreprises ou de leur taille ;
 - De plus, ces entreprises s'accordent à dire que des démarches proactives devraient être entreprises par le gouvernement luxembourgeois pour augmenter les seuils fiscaux et de sécurité sociale (ces seuils constituant l'un des freins majeurs au télétravail) et clarifier les règles applicables en matière d'établissement stable.

* Base de répondants réduite (568 entreprises sur 1073)

2. Synthèse des tendances sectorielles



Comparaison des secteurs financier et non-financier (1/2)

Chiffres clefs sur les pratiques actuelles

	Secteur financier ¹	Secteur non-financier ²	Tous
Total des entreprises participantes	262	811	1073
Entreprises autorisant le télétravail	217	485	702
% des entreprises participantes pour lesquelles entre 76% et 100% de salariés sont autorisés à télétravailler ³	71%	55%	60%
% des entreprises participantes autorisant actuellement 2 jours de télétravail ou plus par semaine ³	40%	42%	41%
% des entreprises participantes ne permettant pas la pratique du télétravail à certaines catégories de salariés ³	44%	51%	49%

¹ Secteur financier : Assurance, Audit et conseil, Banques, Fiduciaires et Fonds

² Secteur non-financier : Artisanat, Commerce, Construction, HoReCa, Industrie, Services, Services IT, Télécommunication et Autres

³ Base de répondants réduite (i.e. entreprises participantes autorisant actuellement le télétravail)

Comparaison des secteurs financier et non-financier (2/2)

Chiffres clefs sur les pratiques envisagées

	Secteur financier ¹	Secteur non-financier ²	Tous
% d'entreprises envisageant d'autoriser le télétravail	88%	61%	67%
% d'entreprises en faveur de démarches supplémentaires initiées par le Luxembourg pour augmenter les seuils ³	90%	93%	92%
% des entreprises participantes qui souhaiteraient pouvoir offrir 2 jours de télétravail ou plus par semaine, en toute neutralité fiscale et de sécurité sociale ³	83%	83%	83%
% des entreprises participantes qui ont déjà perdu un candidat potentiel car elles ne proposaient pas assez de télétravail ³	42%	39%	40%

¹ Secteur financier : Assurance, Audit et conseil, Banques, Fiduciaires et Fonds

² Secteur non-financier : Artisanat, Commerce, Construction, HoReCa, Industrie, Services, Services IT, Télécommunication et Autres

³ Base de répondants réduite (i.e. entreprises participantes autorisant actuellement le télétravail)

3. Nos recommandations



Nos recommandations (1/2)

Compte tenu des réponses exprimées par les entreprises, il nous semble important que le gouvernement luxembourgeois :

- renforce ses démarches proactives tout d'abord auprès de l'Allemagne, la Belgique et la France (puis au niveau européen ou international dans un second temps)
- afin d'obtenir la mise en place d'une « sphère de sécurité » (« safe-harbour ») permettant aux salariés frontaliers d'effectuer deux jours de télétravail par semaine, en toute neutralité fiscale et de sécurité sociale (tant pour les salariés que pour leur entreprise).

Cette adaptation du cadre du télétravail transfrontalier est en effet nécessaire pour permettre aux employeurs qui le souhaitent (et qui en ont la possibilité matérielle) de répondre positivement aux demandes de leurs salariés en la matière.

Indépendamment de la mise en œuvre d'une telle sphère de sécurité, il nous semble également important que le gouvernement luxembourgeois entreprenne, dès à présent, des démarches proactives auprès de l'Allemagne, la Belgique et la France afin de clarifier les règles applicables en matière de reconnaissance d'un établissement stable en cas de télétravail transfrontalier. En outre, l'absence de reconnaissance d'un établissement stable, dès lors que le télétravail transfrontalier reste en deçà des seuils de tolérance actuels, devrait également être discutée.



Nos recommandations (2/2)



En pratique, il nous semble que la mise en place d'une « sphère de sécurité » de 2 jours de télétravail par semaine impliquerait de négocier :

- Le relèvement du seuil de sécurité sociale à 41% ;
- Le relèvement et l'harmonisation des seuils fiscaux à 96 jours par an ;
- La clarification/confirmation de l'absence d'établissement stable pour les entreprises lorsque le télétravail est effectué en deçà de ce seuil de 2 jours par semaine ;
- La simplification et l'harmonisation des modalités de calcul des seuils de tolérance ; et
- L'allègement de la charge administrative relative au télétravail pour les aspects de sécurité sociale (e.g. A1) et de fiscalité.

4. Chiffres clefs par industrie



Artisanat - Pratiques actuelles

49

entreprises participantes
(représentant 6% des réponses du secteur
non-financier)

45%

des entreprises participantes **autorisent** la
pratique du télétravail à leurs salariés

30%*

des entreprises
participantes pratiquant
le télétravail ont entre
51% et 75% de salariés
effectivement autorisés
à télétravailler



93%*

des entreprises participantes ne permettent
pas la pratique du télétravail à certaines
catégories de salariés

20%*

des entreprises participantes pratiquant le
télétravail autorisent 2 jours ou plus de télétravail
par semaine. De plus, **10%** des entreprises
participantes* appliquent un traitement
différentié en fonction de la résidence des salariés

Artisanat - Pratiques envisagées

-  **40%*** des entreprises participantes pratiquant le télétravail souhaiteraient avoir la possibilité d'offrir à leurs salariés 2 jours de télétravail ou plus par semaine, en toute neutralité fiscale et de sécurité sociale
-  **43%** des entreprises participantes envisagent d'autoriser, respectivement de continuer à autoriser, le télétravail dans le futur
-  **100%*** des entreprises participantes pratiquant le télétravail estiment que des démarches supplémentaires pour augmenter les seuils de « tolérance » devraient être entreprises par le Luxembourg (au niveau régional ou européen / international)

Assurance – Pratiques actuelles

51

entreprises participantes
(représentant 19% des réponses du secteur
financier)

96%

des entreprises participantes **autorisent** la
pratique du télétravail à leurs salariés

80%

des entreprises
participantes pratiquant
le télétravail ont entre
76% et 100% de salariés
effectivement autorisés
à télétravailler

37%

des entreprises participantes ne permettent
pas la pratique du télétravail à certaines
catégories de salariés (dont 2% n'autorisent
pas le télétravail aux salariés frontaliers)

48%

des entreprises participantes pratiquant le
télétravail autorisent 2 jours ou plus de télétravail
par semaine. De plus, **22%** des entreprises
participantes appliquent un traitement différencié
en fonction de la résidence des salariés

Assurance – Pratiques envisagées

85 %

des entreprises participantes pratiquant le télétravail souhaiteraient avoir la possibilité d'offrir à leurs salariés 2 jours de télétravail ou plus par semaine, en toute neutralité fiscale et de sécurité sociale

94 %

des entreprises participantes envisagent d'autoriser, respectivement de continuer à autoriser, le télétravail dans le futur

89 %

des entreprises participantes pratiquant le télétravail estiment que des démarches supplémentaires pour augmenter les seuils de « tolérance » devraient être entreprises par le Luxembourg (au niveau régional ou européen / international)

48 %

des entreprises participantes pratiquant le télétravail ont déjà perdu un candidat potentiel car elles ne proposaient pas assez de télétravail. Ce chiffre est en augmentation constante

Audit et Conseil – Pratiques actuelles

61

entreprises participantes
(représentant 23% des réponses du secteur
financier)

80%

des entreprises participantes **autorisent** la
pratique du télétravail à leurs salariés

52%*

des entreprises
participantes pratiquant
le télétravail ont entre
76% et 100% de salariés
effectivement autorisés
à télétravailler

46%*

des entreprises participantes ne permettent
pas la pratique du télétravail à certaines
catégories de salariés (dont 4% n'autorisent
pas le télétravail aux salariés frontaliers)

50%*

des entreprises participantes pratiquant le
télétravail autorisent 2 jours ou plus de télétravail
par semaine. De plus, **13%** des entreprises
participantes appliquent un traitement différencié
en fonction de la résidence des salariés

Audit et Conseil – Pratiques envisagées

76 %*

des entreprises participant au télétravail souhaiteraient avoir la possibilité d'offrir à leurs salariés 2 jours de télétravail ou plus par semaine, en toute neutralité fiscale et de sécurité sociale

85 %

des entreprises participant au télétravail envisagent d'autoriser, respectivement de continuer à autoriser, le télétravail dans le futur

93 %*

des entreprises participant au télétravail estiment que des démarches supplémentaires pour augmenter les seuils de « tolérance » devraient être entreprises par le Luxembourg (au niveau régional ou européen / international)

39 %*

des entreprises participant au télétravail ont déjà perdu un candidat potentiel car elles ne proposaient pas assez de télétravail. Ce chiffre est en augmentation constante

Banques – Pratiques actuelles

72

entreprises participantes
(représentant 27% des réponses du secteur
financier)

83%

des entreprises participantes **autorisent** la
pratique du télétravail à leurs salariés

70%*

des entreprises
participantes pratiquant
le télétravail ont entre
76% et 100% de salariés
effectivement autorisés
à télétravailler

68%*

des entreprises participantes ne permettent
pas la pratique du télétravail à certaines
catégories de salariés (dont 6% n'autorisent
pas le télétravail aux salariés frontaliers)

35%*

des entreprises participantes pratiquant le
télétravail autorisent 2 jours de télétravail par
semaine. De plus, **33%** des entreprises
participantes appliquent un traitement différencié
en fonction de la résidence des salariés

Banques – Pratiques envisagées

88 % *

des entreprises participantes pratiquant le télétravail souhaiteraient avoir la possibilité d'offrir à leurs salariés 2 jours de télétravail ou plus par semaine, en toute neutralité fiscale et de sécurité sociale

97 %

des entreprises participantes envisagent d'autoriser, respectivement de continuer à autoriser, le télétravail dans le futur

89 %*

des entreprises participantes pratiquant le télétravail estiment que des démarches supplémentaires pour augmenter les seuils de « tolérance » devraient être entreprises par le Luxembourg (au niveau régional ou européen / international)

47 %*

des entreprises participantes pratiquant le télétravail ont déjà perdu un candidat potentiel car elles ne proposaient pas assez de télétravail. Ce chiffre est en augmentation constante

Commerce – Pratiques actuelles

144

entreprises participantes
(représentant 18% des réponses du secteur
non-financier)

43%

des entreprises participantes **autorisent** la
pratique du télétravail à leurs salariés

40%*

des entreprises
participantes pratiquant
le télétravail ont entre
76% et 100% de salariés
effectivement autorisés
à télétravailler

39%*

des entreprises participantes ne permettent
pas la pratique du télétravail à certaines
catégories de salariés (dont 3% n'autorisent
pas le télétravail aux salariés frontaliers)

40%*

des entreprises participantes pratiquant le
télétravail autorisent 2 jours ou plus de télétravail
par semaine. De plus, **3%** des entreprises
participantes appliquent un traitement différencié
en fonction de la résidence des salariés

Commerce - Pratiques envisagées

77 %*

des entreprises participant au télétravail souhaiteraient avoir la possibilité d'offrir à leurs salariés 2 jours de télétravail ou plus par semaine, en toute neutralité fiscale et de sécurité sociale

41 %

des entreprises participant envisagent d'autoriser, respectivement de continuer à autoriser, le télétravail dans le futur

83 %*

des entreprises participant au télétravail estiment que des démarches supplémentaires pour augmenter les seuils de « tolérance » devraient être entreprises par le Luxembourg (au niveau régional ou européen / international)

20 %*

des entreprises participant au télétravail ont déjà perdu un candidat potentiel car elles ne proposaient pas assez de télétravail. Ce chiffre est en augmentation constante

Construction – Pratiques actuelles

74

entreprises participantes
(représentant 9% des réponses du secteur
non-financier)

49%

des entreprises participantes **autorisent** la
pratique du télétravail à leurs salariés

50%*

des entreprises
participantes pratiquant
le télétravail ont entre
76% et 100% de salariés
effectivement autorisés
à télétravailler

64%*

des entreprises participantes ne permettent
pas la pratique du télétravail à certaines
catégories de salariés (dont 9% n'autorisent
pas le télétravail aux salariés frontaliers)

27%*

des entreprises participantes pratiquant le
télétravail autorisent 2 jours ou plus de télétravail
par semaine

Construction – Pratiques envisagées

73 %*

des entreprises participantes pratiquant le télétravail souhaiteraient avoir la possibilité d'offrir à leurs salariés 2 jours de télétravail ou plus par semaine, en toute neutralité fiscale et de sécurité sociale

49 %

des entreprises participantes envisagent d'autoriser, respectivement de continuer à autoriser, le télétravail dans le futur

91 %*

des entreprises participantes pratiquant le télétravail estiment que des démarches supplémentaires pour augmenter les seuils de « tolérance » devraient être entreprises par le Luxembourg (au niveau régional ou européen / international)

23 %*

des entreprises participantes pratiquant le télétravail ont déjà perdu un candidat potentiel car elles ne proposaient pas assez de télétravail. Ce chiffre est en augmentation constante

Fonds d'investissement – Pratiques actuelles

32

entreprises participantes
(représentant 12% des réponses du secteur
financier)

91%

des entreprises participantes **autorisent** la
pratique du télétravail à leurs salariés

79%

des entreprises
participantes pratiquant
le télétravail ont entre
76% et 100% de salariés
effectivement autorisés
à télétravailler

13%

des entreprises participantes ne permettent
pas la pratique du télétravail à certaines
catégories de salariés (dont 3% n'autorisent
pas le télétravail aux salariés frontaliers)

31%

des entreprises participantes pratiquant le
télétravail autorisent 2 jours ou plus de télétravail
par semaine. De plus, **21%** des entreprises
participantes appliquent un traitement différencié
en fonction de la résidence des salariés

Fonds d'investissement – Pratiques envisagées

83 %

des entreprises participantes pratiquant le télétravail souhaiteraient avoir la possibilité d'offrir à leurs salariés 2 jours de télétravail ou plus par semaine, en toute neutralité fiscale et de sécurité sociale

94 %

des entreprises participantes envisagent d'autoriser, respectivement de continuer à autoriser, le télétravail dans le futur

100 %

des entreprises participantes pratiquant le télétravail estiment que des démarches supplémentaires pour augmenter les seuils de « tolérance » devraient être entreprises par le Luxembourg (au niveau régional ou européen / international)

52 %

des entreprises participantes pratiquant le télétravail ont déjà perdu un candidat potentiel car elles ne proposaient pas assez de télétravail. Ce chiffre est en augmentation constante

HoReCa – Pratiques actuelles

36

entreprises participantes
(représentant 4% des réponses du secteur
non-financier)

6%

des entreprises participantes **autorisent** la
pratique du télétravail à leurs salariés

3%

des entreprises participantes envisagent
d'autoriser, respectivement continuer à autoriser,
le télétravail dans le futur

Industries – Pratiques actuelles

80

entreprises participantes
(représentant 10% des réponses du secteur
non-financier)

66%

des entreprises participantes **autorisent** la
pratique du télétravail à leurs salariés

22%*

des entreprises
participantes pratiquant
le télétravail ont entre
76% et 100% de salariés
effectivement autorisés
à télétravailler

79%*

des entreprises participantes ne permettent
pas la pratique du télétravail à certaines
catégories de salariés (dont 6% n'autorisent
pas le télétravail aux salariés frontaliers)

33%*

des entreprises participantes pratiquant le
télétravail autorisent 2 jours ou plus de télétravail
par semaine. De plus, **20%** des entreprises
participantes appliquent un traitement différencié
en fonction de la résidence des salariés

Industries – Pratiques envisagées

69 %*

des entreprises participant au télétravail souhaiteraient avoir la possibilité d'offrir à leurs salariés 2 jours de télétravail ou plus par semaine, en toute neutralité fiscale et de sécurité sociale

69 %

des entreprises participant envisagent d'autoriser, respectivement de continuer à autoriser, le télétravail dans le futur

91 %*

des entreprises participant au télétravail estiment que des démarches supplémentaires pour augmenter les seuils de « tolérance » devraient être entreprises par le Luxembourg (au niveau régional ou européen / international)

42 %*

des entreprises participant au télétravail ont déjà perdu un candidat potentiel car elles ne proposaient pas assez de télétravail. Ce chiffre est en augmentation constante

Services aux entreprises – Pratiques actuelles

113

entreprises participantes
(représentant 14% des réponses du secteur
non-financier)

73%

des entreprises participantes **autorisent** la
pratique du télétravail à leurs salariés

69%*

des entreprises
participantes pratiquant
le télétravail ont entre
76% et 100% de salariés
effectivement autorisés
à télétravailler

35%*

des entreprises participantes ne permettent
pas la pratique du télétravail à certaines
catégories de salariés (dont 3% n'autorisent
pas le télétravail aux salariés frontaliers)

48%*

des entreprises participantes pratiquant le
télétravail autorisent 2 jours ou plus de télétravail
par semaine. De plus, **12%** des entreprises
participantes appliquent un traitement différencié
en fonction de la résidence des salariés

Services aux entreprises – Pratiques envisagées

94 %*

des entreprises participantes pratiquant le télétravail souhaiteraient avoir la possibilité d'offrir à leurs salariés 2 jours de télétravail ou plus par semaine, en toute neutralité fiscale et de sécurité sociale

78 %

des entreprises participantes envisagent d'autoriser, respectivement de continuer à autoriser, le télétravail dans le futur

89 %*

des entreprises participantes pratiquant le télétravail estiment que des démarches supplémentaires pour augmenter les seuils de « tolérance » devraient être entreprises par le Luxembourg (au niveau régional ou européen / international)

32 %*

des entreprises participantes pratiquant le télétravail ont déjà perdu un candidat potentiel car elles ne proposaient pas assez de télétravail. Ce chiffre est en augmentation constante

IT et Telecom – Pratiques actuelles

129

entreprises participantes
(représentant 16% des réponses du secteur
non-financier)

91%

des entreprises participantes **autorisent** la
pratique du télétravail à leurs salariés

70%

des entreprises
participantes pratiquant
le télétravail ont entre
76% et 100% de salariés
effectivement autorisés
à télétravailler

42%

des entreprises participantes ne permettent
pas la pratique du télétravail à certaines
catégories de salariés (dont 14% n'autorisent
pas le télétravail aux salariés frontaliers)

49%

des entreprises participantes pratiquant le
télétravail autorisent 2 jours ou plus de télétravail
par semaine. De plus, **21%** des entreprises
participantes appliquent un traitement différencié
en fonction de la résidence des salariés

IT et Telecom – Pratiques envisagées

89 %

des entreprises participant au télétravail souhaiteraient avoir la possibilité d'offrir à leurs salariés 2 jours de télétravail ou plus par semaine, en toute neutralité fiscale et de sécurité sociale

93 %

des entreprises participant au télétravail envisagent d'autoriser, respectivement de continuer à autoriser, le télétravail dans le futur

96 %

des entreprises participant au télétravail estiment que des démarches supplémentaires pour augmenter les seuils de « tolérance » devraient être entreprises par le Luxembourg (au niveau régional ou européen / international)

58 %

des entreprises participant au télétravail ont déjà perdu un candidat potentiel car elles ne proposaient pas assez de télétravail. Ce chiffre est en augmentation constante

Autres secteurs d'activités – Pratiques actuelles

186

entreprises participantes

59%

des entreprises participantes **autorisent** la pratique du télétravail à leurs salariés

54%*

des entreprises participantes pratiquant le télétravail ont entre 76% et 100% de salariés effectivement autorisés à télétravailler

55%*

des entreprises participantes ne permettent pas la pratique du télétravail à certaines catégories de salariés (dont 2% n'autorisent pas le télétravail aux salariés frontaliers)

38%*

des entreprises participantes pratiquant le télétravail autorisent 2 jours ou plus de télétravail par semaine. De plus, **17%** des entreprises participantes appliquent un traitement différencié en fonction de la résidence des salariés

Autres secteurs d'activités – Pratiques actuelles

82 %*

des entreprises participantes pratiquant le télétravail souhaiteraient avoir la possibilité d'offrir à leurs salariés 2 jours de télétravail ou plus par semaine, en toute neutralité fiscale et de sécurité sociale

61 %

des entreprises participantes envisagent d'autoriser, respectivement de continuer à autoriser, le télétravail dans le futur

96 %*

des entreprises participantes pratiquant le télétravail estiment que des démarches supplémentaires pour augmenter les seuils de « tolérance » devraient être entreprises par le Luxembourg (au niveau régional ou européen / international)

33 %*

des entreprises participantes pratiquant le télétravail ont déjà perdu un candidat potentiel car elles ne proposaient pas assez de télétravail. Ce chiffre est en augmentation constante



UNION DES ENTREPRISES
LUXEMBOURGEOISES

